

# Mission Inter-Services de l'Eau et de la Biodiversité

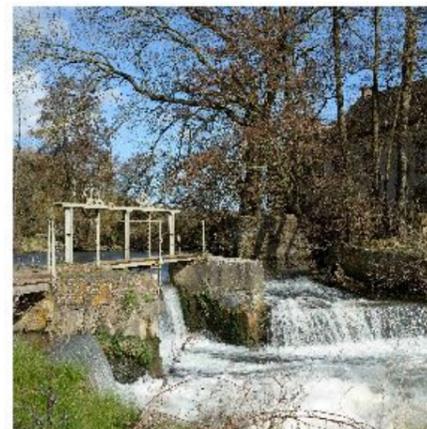


Janvier 2015

## Bilan 2014 du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé 2013-2015

### Plan de contrôle prévisionnel 2015 et bilan du plan de contrôle 2014

Comité stratégique du 28 janvier 2015



## Un plan d'actions en réponse à des enjeux importants

Approuvé le 22 octobre 2013, le **Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT)** actuel court pour la période 2013-2015, ce qui correspond aux échéances des SDAGEs 2010-2015. Ce plan d'actions est la déclinaison départementale des actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs des deux SDAGEs Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Il est le fruit d'un travail collectif qui a été coordonné par la Mission Interservices de l'Eau et de la Biodiversité.

Les actions portées au PAOT sont une réponse aux enjeux importants dans les domaines de l'eau et de la biodiversité en Eure-et-Loir.

### Quelques chiffres :

- 90% des masses d'eau sont dégradées, avec un report des objectifs de bon état pour 2021 et 2027,
- 103 captages d'eau potable ont été fermés en 10 ans en raison des pollutions diffuses,
- 6% des euréliens sont desservis par une eau non conforme à cause des pesticides,
- L'Eure-et-Loir compte 6 sites Natura 2000, 2 au titre de la Directive "Oiseaux" grâce à la présence d'oiseaux migrateurs et 4 au titre de la Directive "Habitats" pour protéger des milieux très fragiles comme les pelouses calcicoles ou des zones humides.

Arrivé en mi-période, le PAOT fait l'objet d'un bilan de son état d'avancement, qui sera présenté au Comité stratégique du 28 janvier 2015.

Le présent document présente, pour chacune des thématiques du PAOT, des cartes et des graphiques de l'état d'avancement des actions, ainsi qu'un focus sur les faits et chiffres marquants. Une carte de l'état des masses d'eau pour les facteurs déclassants concernés est également mise en regard des actions du PAOT.

Le Comité stratégique sera également l'occasion de valider le **plan de contrôle inter-services 2015** dans les domaines de la police de l'eau et de la nature. La coordination des services exerçant ces polices est essentielle pour la bonne application des textes nationaux et européens et le respect des différents objectifs environnementaux poursuivis, ce que rappelle la circulaire du gouvernement du 20 octobre 2014 relative à la mise en oeuvre de l'ordonnance 2012-34 dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites. En Eure-et-Loir, cette coordination inter-services s'exerce notamment dans le cadre du Comité opérationnel des polices de l'environnement (COPEN) présidé par le Procureur de la République Adjoint.

## Le fonctionnement de la MISEB

La **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Biodiversité d'Eure-et-Loir** a été fondée le 6 mai 2010. Elle comporte trois instances : le Comité Stratégique, le Comité Permanent, le Comité des Polices de l'Environnement et 4 groupes de travail thématiques (assainissement, épandages de boues, rivières et biodiversité). Ces groupes de travail ont une feuille de route qui a été validée en comité stratégique en 2014.

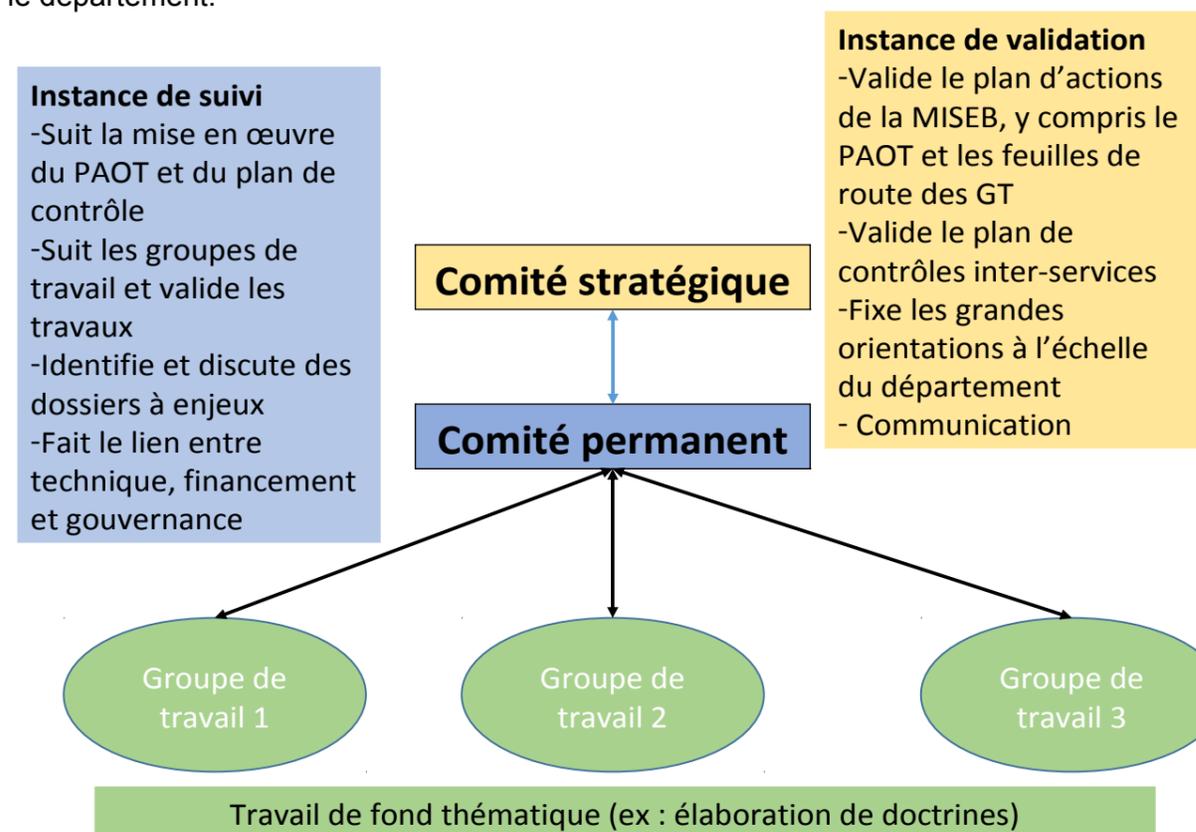
En 2014, le comité stratégique s'est réuni 1 fois ; le comité permanent 3 fois ; le COPEN 4 fois et chacun des groupes de travail 2 à 3 fois, soit un total de 14 réunions techniques.

### Quelques réalisations en 2014 :

- doctrine d'instruction des dossiers d'hydro-électricité, afin de concilier les exigences de continuité écologique et le développement des énergies renouvelables,
- doctrines d'interprétation des circulaires relatives à l'épandage de boues de stations d'épuration,
- projet de cadrage des attendus des études d'impact pour la bonne mise en oeuvre de la séquence "éviter, réduire, compenser"

Après élaboration en groupe de travail, ces doctrines sont présentées en comité permanent pour validation.

Un travail cartographique sur l'état des lieux des masses d'eau du département, et les facteurs déclassants a également été réalisé, de façon à orienter les actions et les contrôles sur les masses d'eau les plus problématiques. Ce travail répond à une des recommandations de l'audit réalisé en 2013 par le CGAAER et le CGEDD sur la mise en oeuvre de la politique de l'eau et de la biodiversité dans le département.

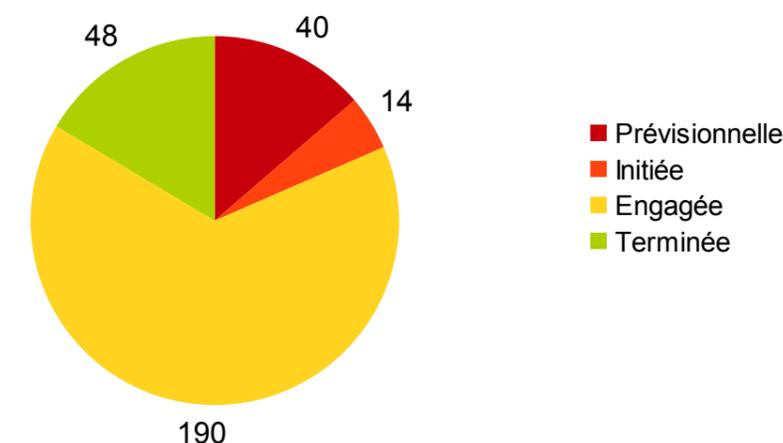


<b>Bilan des actions 2013-2014.....</b>	<b>3</b>
<b>Pollutions ponctuelles.....</b>	<b>4</b>
<b>Pollutions diffuses.....</b>	<b>5</b>
<b>Restauration des cours d'eau et continuité écologique.....</b>	<b>6</b>
<b>Gestion quantitative.....</b>	<b>7</b>
<b>Gouvernance.....</b>	<b>7</b>
<b>Biodiversité.....</b>	<b>8</b>
<b>Bilan du plan de contrôle 2014.....</b>	<b>9</b>
<b>Plan de contrôle prévisionnel 2015.....</b>	<b>10</b>

Le **bilan** à mi-parcours du PAOT montre une coopération renforcée avec les partenaires, notamment l'ONCFS et l'ONEMA sur la partie contrôle. Une MISEB active, anticipant les adaptations en proposant des doctrines permettant pour l'usager et les partenaires une transparence dans l'application de la réglementation, par exemple sur les projets de continuité écologique sur les cours d'eau ou le développement de l'hydroélectricité.

- Le maintien d'une émergence auprès des collectivités et d'un accompagnement dans les Comités de pilotage qui se traduisent par une réussite en termes d'actions engagées (70%) et réalisées (16%) du PAOT.
- La mise en place d'un réseau départemental "biodiversité" avec la rédaction d'une doctrine pour la séquence ERC dans le cadre de la MISEB.
- Une communication accrue auprès des collectivités des actions de la MISEB et de son PAOT (plaquettes).
- Effectifs en baisse (ex : perte de 6 ETP (2014-2015) pour le SGREB – DDT ; ONEMA et ONCFS).

Bilan sur l'état d'avancement des actions du PAOT 2014



#### **Axes d'améliorations :**

Accentuer les échanges avec nos partenaires financiers pour obtenir une visibilité de leurs priorités.

Une attention doit être portée lors du dialogue de gestion pour obtenir une adéquation entre effectifs et moyens (ex : perte de 6 ETP (2014-2015) pour le SGREB – DDT).

Améliorer la connaissance des milieux dans le département.

#### **Axes de réflexions :**

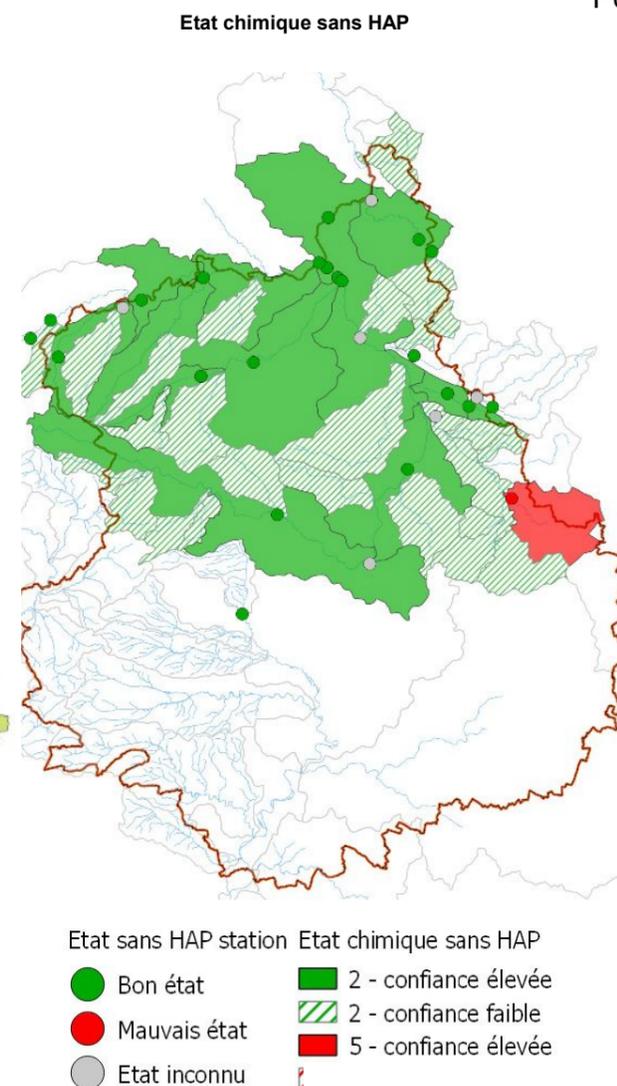
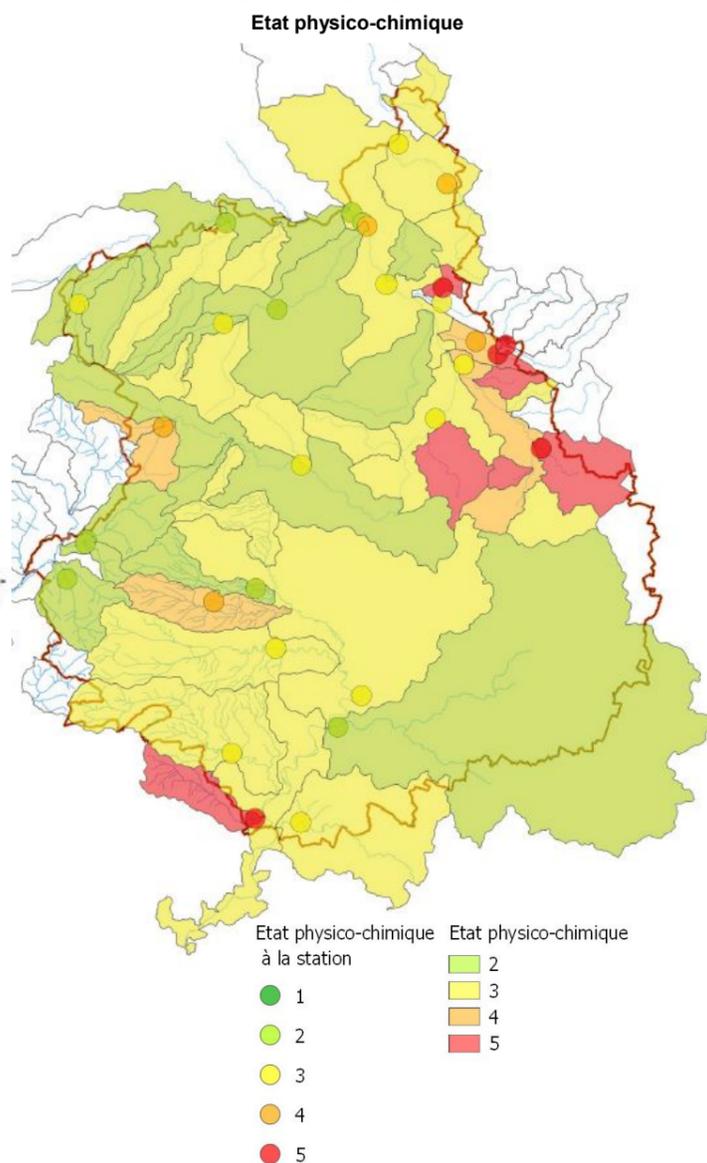
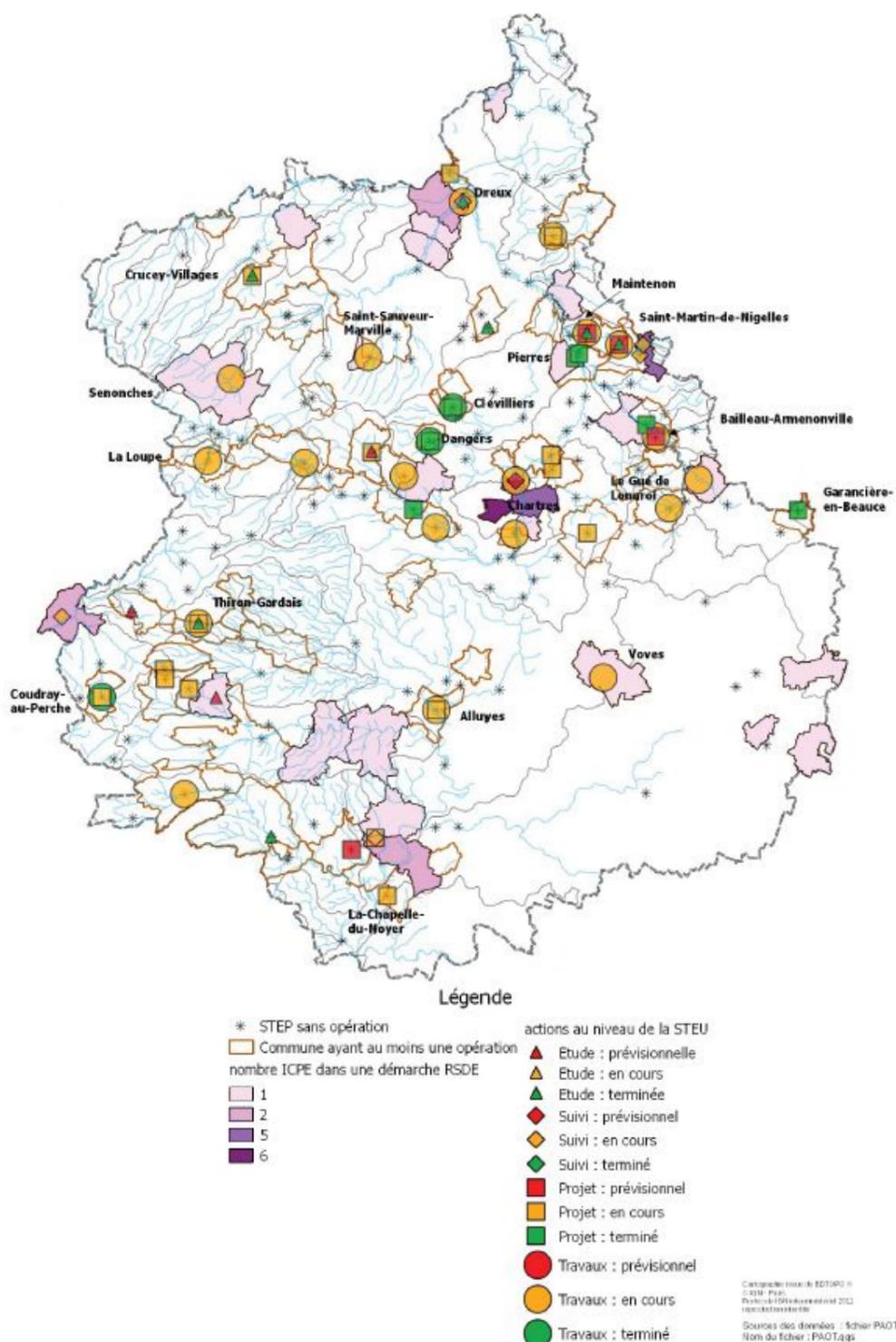
Informar, les collectivités sur le transfert de compétence du bloc GEMAPI et les conséquences sur les structures actuelles ;

Réfléchir à l'organisation territoriale (syndicats mixtes, EPAGE...).

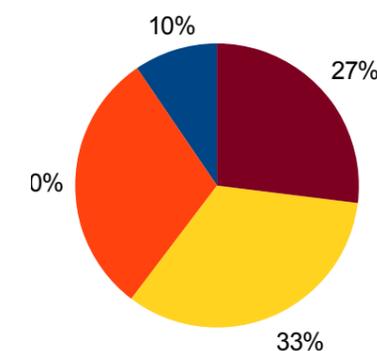
# Pollutions ponctuelles

## Avancement des actions de lutte contre les pollutions ponctuelles

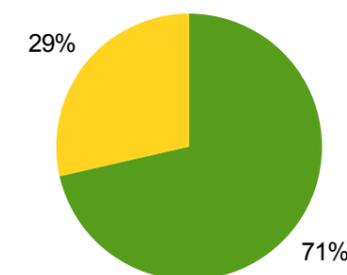
### Etat d'avancement 2014



### Pollutions urbaines (STEU, réseau)



### ICPE - démarche RSDE



- actions en avance
- actions 2015 non commencées
- actions respectant le délai
- actions en cours qui auraient dû être finies en 2014
- actions pluriannuelles n'ayant pas commencé (fin en 2015)
- actions en retard

La lutte contre les pollutions ponctuelles passe par la maîtrise des rejets et leur mise aux normes qu'ils soient industriels, agricoles ou urbains.

Le suivi en continu des **systèmes d'assainissement eaux résiduaires urbaines** a permis la mise en oeuvre de travaux de conformité sur les réseaux et le traitement. Dans le département,

- 37 systèmes d'assainissement ont une capacité de plus de 2000 EH, seuls 2 systèmes sont non conformes (réseaux) Senonches et Voves, ils sont prioritaires dans le PAOT.

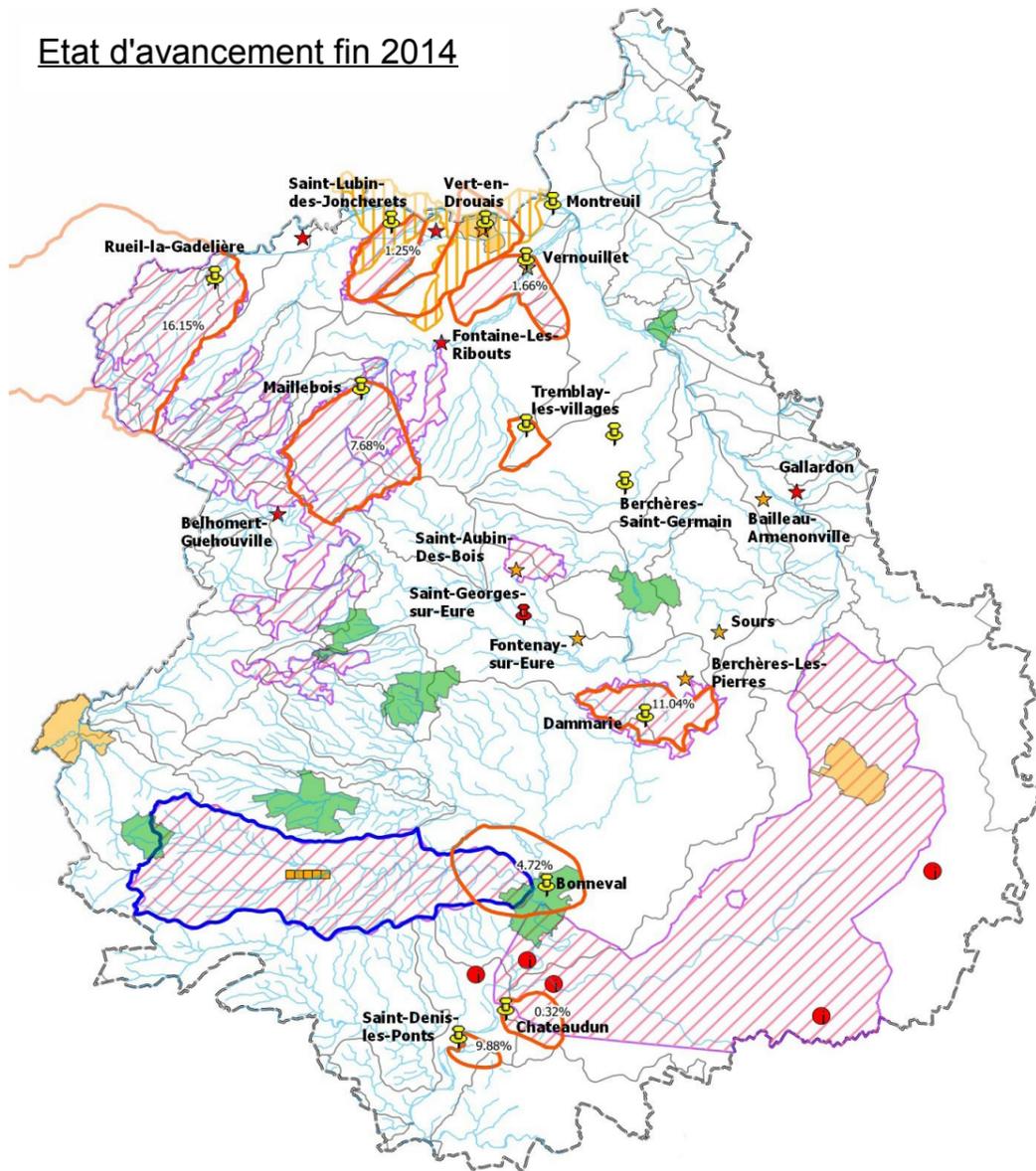
- 127 systèmes d'assainissement ont une capacité inférieure à 2000 EH, 80% de ces systèmes sont conformes, les 20% restants sont intégrés dans les actions prioritaires du PAOT. Ces 32 systèmes d'assainissement suivis par le PAOT ont donné lieu à un commencement d'actions en termes d'études ou de travaux. Ces systèmes d'assainissement feront l'objet d'une aide financière par la DETR.

Un travail similaire est effectué sur les **rejets des réseaux d'eaux pluviales**, des travaux d'amélioration sont lancés sur les grandes agglomérations de Chartres et de Dreux.

Concernant les **ICPE**, les actions relatives à la démarche RSDE sont engagées pour toutes les ICPE à autorisation inscrites au PAOT. Cette démarche vise à connaître, pour les réduire ensuite, les rejets de substances dangereuses dans l'eau.

# Pollutions diffuses

## Etat d'avancement fin 2014



### Légende

- Action C. d'Agriculture à partir du Contrat Territorial Ozanne :
- Etude impact drainage
- Réseau de référence des reliquats
- Suivi des contrats d'engagement
- Suivi technique des communes
- Diagnostic des exploitations agricoles
- Plan Végétal Environnement (PVE)
- PVE et MAE : Limitation des apports diffus en phyto
- PVF et MAF : Limitation des apports diffus de fertilisants
- Actions communes à l'ensemble du département
- Se programme nitrates
- Ecophyto 2018
- 11.04% surface des parcelles MAE x100 / surface aire de captage

### Captage "Grenelle"

- Aire d'alimentation de captage Grenellisée
- action non commencée
- action en cours

### Captage "non Grenelle" inscrits dans le PAOT

- ★ action non commencée
- ★ Action en cours

### Information des collectivités concernées par un futur captage prioritaire SDAGE 2016-2021

- Prévisionnelle
- En cours

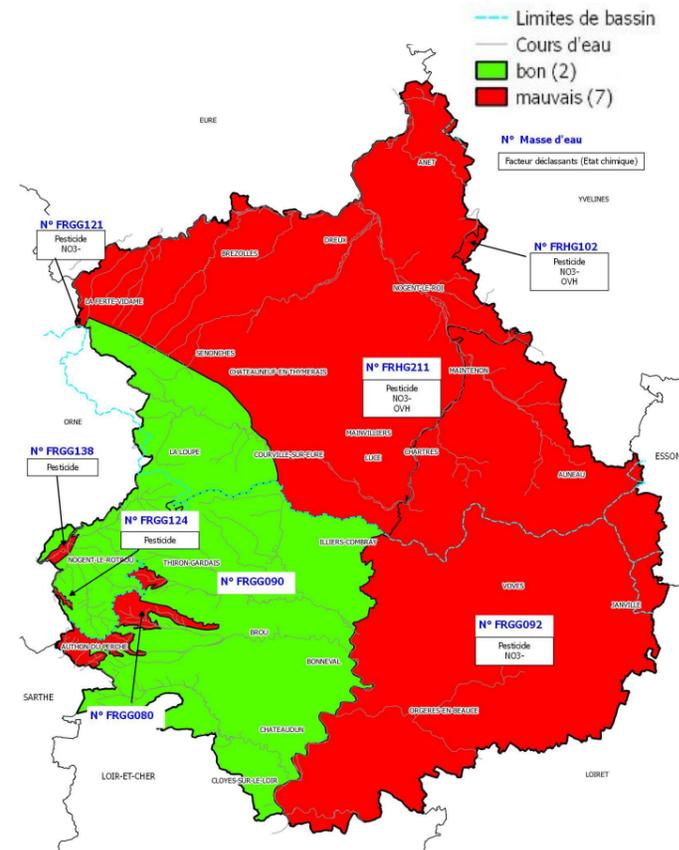
### Instaurer des périmètres de protection

- Engagé
- Terminé
- Surfaces éligibles aux MAET

Cartographie issue de BDC  
© IGN - Paris  
Protocole IGN Intercommunal  
reproduction interdite

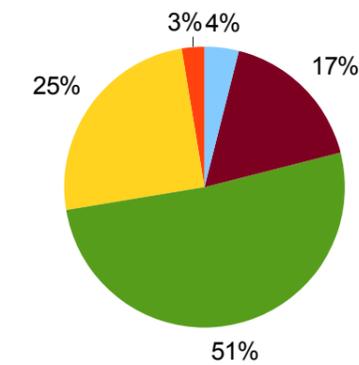
Sources des données  
Nom du fichier : PAC

## Etat des masses d'eau souterraines

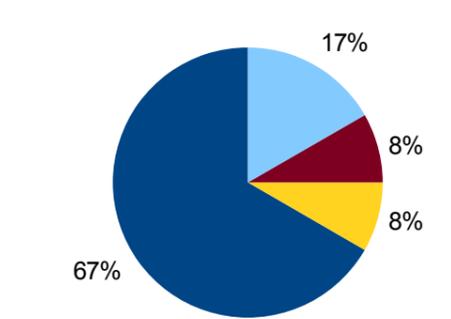


## Avancement des actions de lutte contre les pollutions diffuses

### BAC et actions agricoles



### Périmètres de protection de captages



- actions en avance
- actions 2015 non commencées
- actions respectant le délai
- actions en cours qui auraient dû être finies en 2014
- actions pluriannuelles n'ayant pas commencé (fin en 2015)
- actions en retard

### Captages Grenelle :

- 7 plans d'actions en cours de mise en oeuvre,
- 3 plans d'actions validés,
- 2 études préalables en cours,
- 1 procédure en suspens.

### Avancées 2014 :

- Validation officielle du plan d'actions du BAC de Rueil-La-Gadelière,
- Validation du plan d'actions du BAC de Berchères St Germain avec début de mise en oeuvre en 2015

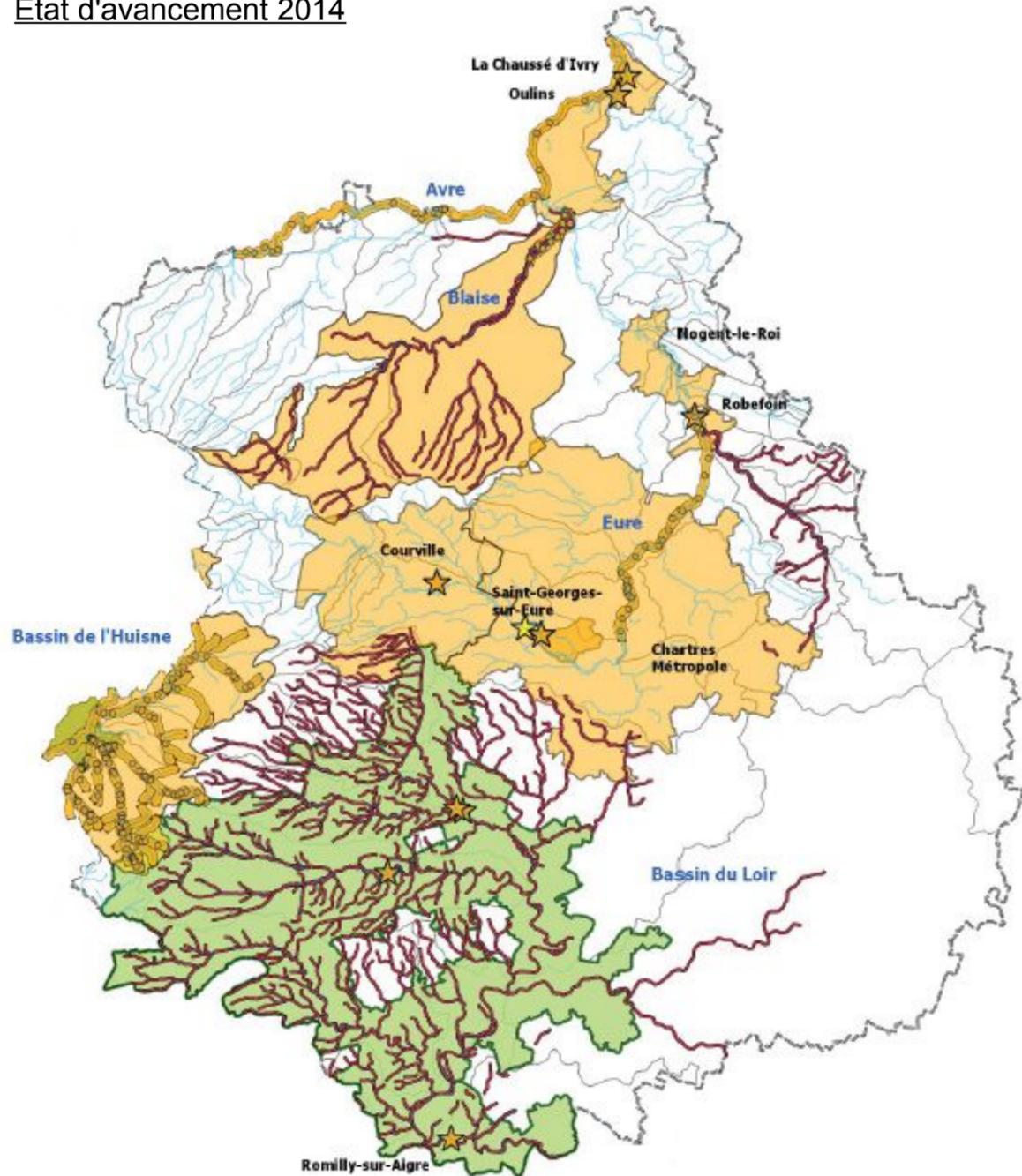
**Mesures agro-environnementales** : le pourcentage de parcelles contractualisées en MAE "eau" est affiché sur la carte pour chacun des BAC. Au total, **3 982ha** sont contractualisés en MAE en Eure-et-Loir.

**Périmètres de protection de captages** : sur les 11 captages inscrits, 8 ont vu leur procédure aboutir et 3 sont engagés.

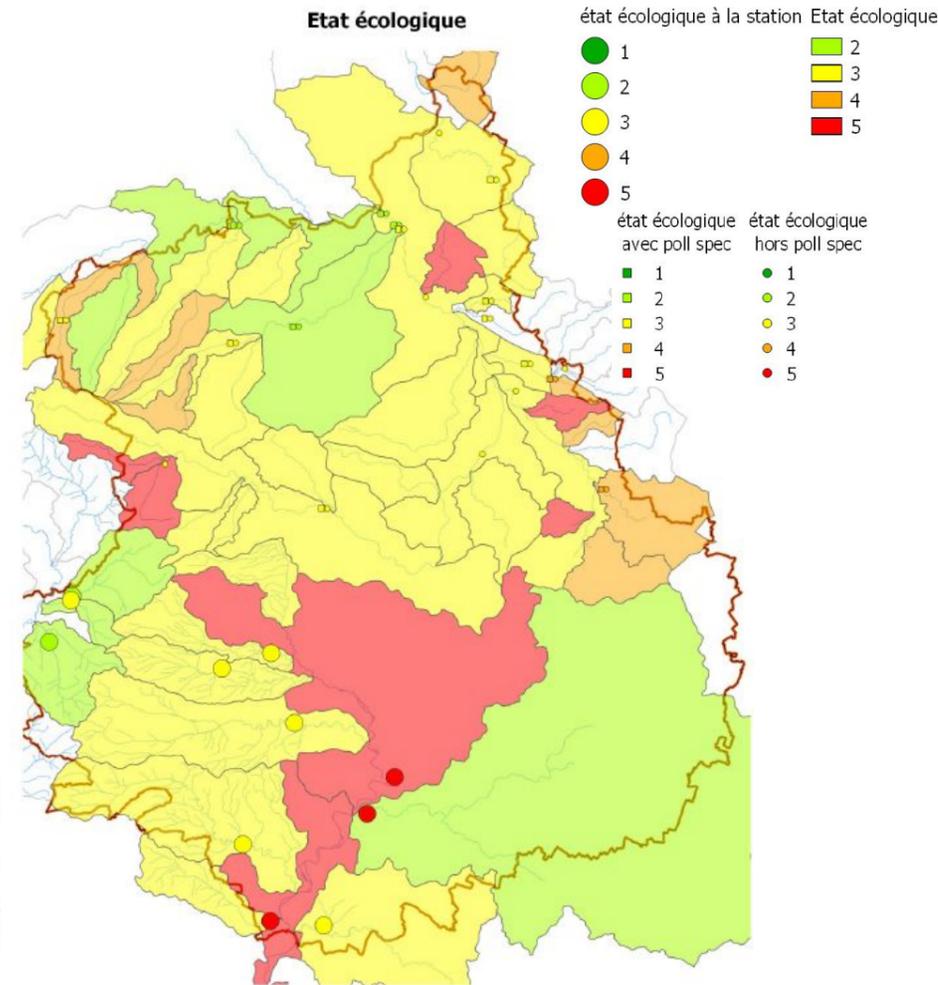
Les plans d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires urbaines représentent 5% de la SAU départementale, soit 22 147 ha. L'ensemble de ces dossiers (36) sont suivis afin de confirmer l'inocuité des boues et leur traçabilité.

# Restauration des cours d'eau et continuité écologique

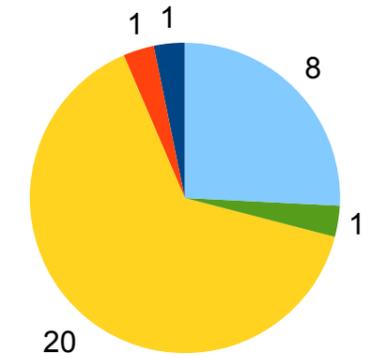
## Etat d'avancement 2014



- Cours d'eau classés "liste 2" :**
- Réalisé :**
    - Réunions par bassin sur le classement
    - Information des propriétaires sur le classement
  - A venir :**
    - Obtenir des propriétaires les éléments sur l'impact et leur proposition de mise en conformité
    - Fixer les prescriptions par ouvrage
  - Travaux sur les rivières
  - Coordination de l'animation SMAR
  - Communication :
    - plaquette "Ventre moulin"
    - plaquette "Travaux en rivière"
- Etudes de restauration de la continuité écologique**
- En cours
  - Terminée
  - En cours
  - Terminée



## Avancement des actions : hydromorphologie – continuité écologique



- actions en avance
- actions 2015 non commencées
- actions respectant le délai
- actions en cours qui auraient dû être finies en 2014
- actions pluriannuelles n'ayant pas commencé (fin en 2015)
- actions en retard

### Travaux de restauration et d'entretien du lit (entretien ripisylve et/ou restauration légère) :

- en cours d'étude : 122 km (Eure moyenne et aval) ;
- programme de travaux : 400km (bassin du Loir) ;
- mis en œuvre : 55 km pour la basse Voise et la Foussarde.

A noter en 2014 l'extension du périmètre de la DIG Entretien du Bassin du Loir de 3 communes supplémentaires (63 communes au total)

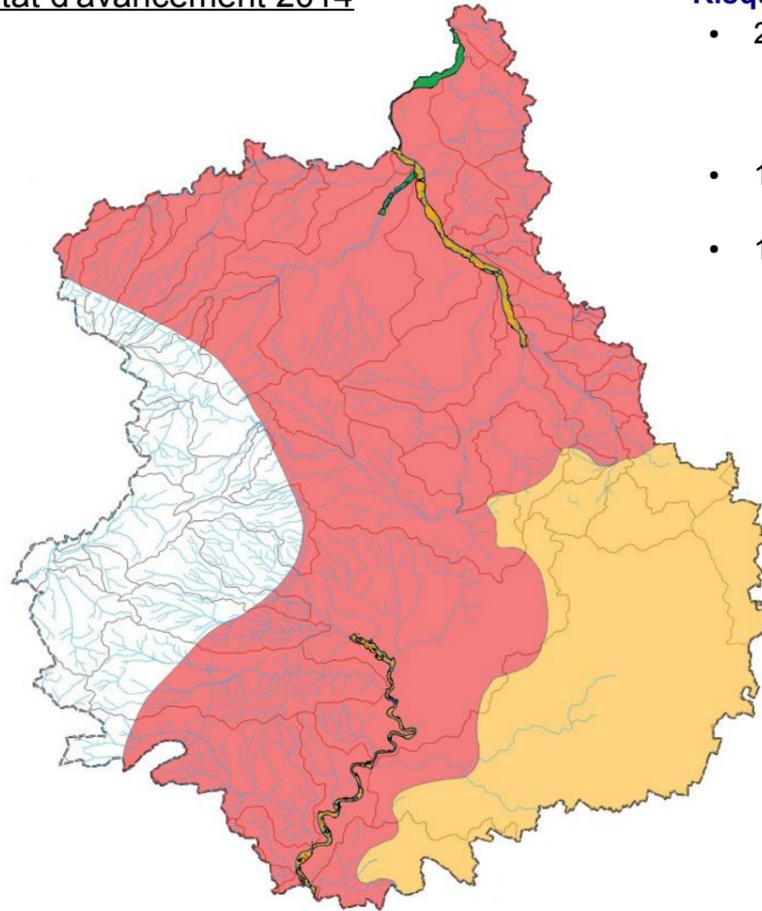
### Restauration de la continuité écologique :

- Etudes en cours sur des linéaires : 284 km sur l'Eure, la Voise, la Blaise et la Vesgre ;
- 4 études sur des ouvrages (Bassin de l'Huisne) ;
- nombre d'ouvrages aménagés en 2014 : 2 (Robefoin, Moulin de Pré).

Par ailleurs, les inventaires piscicoles de suivi des masses d'eau montrent une stabilité, relevée de quelques améliorations. Toutes les pêches d'inventaire réalisées après des travaux de restauration de la continuité montrent une expansion des populations de l'espèce indicatrice (Truite fario).

Concernant le **classement en liste 2**, des réunions publiques ont été tenues pour chacun des bassins concernés présentant cette démarche. Des courriers ont également été envoyés aux propriétaires des ouvrages se trouvant sur des tronçons de cours d'eau classés.

## Etat d'avancement 2014



- Etude de modélisation de la nappe Craie (prévisionnel)
- Gestion de crise sécheresse – Arrêtés préfectoraux de limitations des usages de l'eau
- Plan de Prévention des Risques Inondation
- En cours
- Approuvé

## Risques :

- 2 plans de préventions des risques inondations (PPRI) approuvés (Eure/Abondant-Guainville et Blaise)
- 1 PPRI dont l'enquête publique est terminée (Loir)
- 1 PPRI dont l'enquête publique est en cours (Eure / Maintenon-Montreuil)

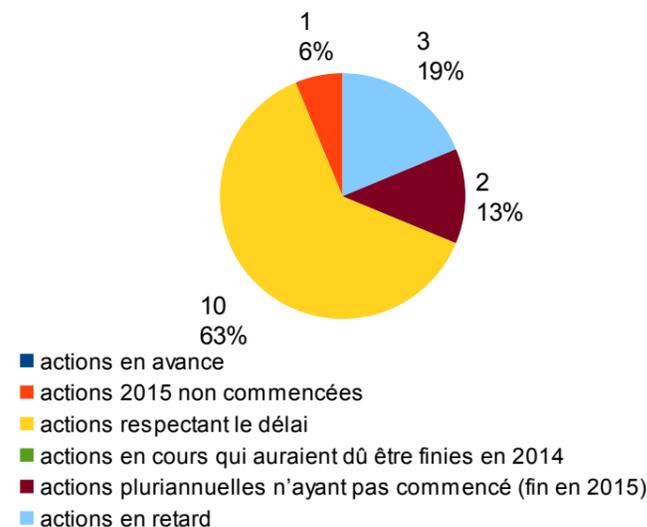
## Gestion quantitative :

Organisme Unique "Irrigation Beauce 28" :

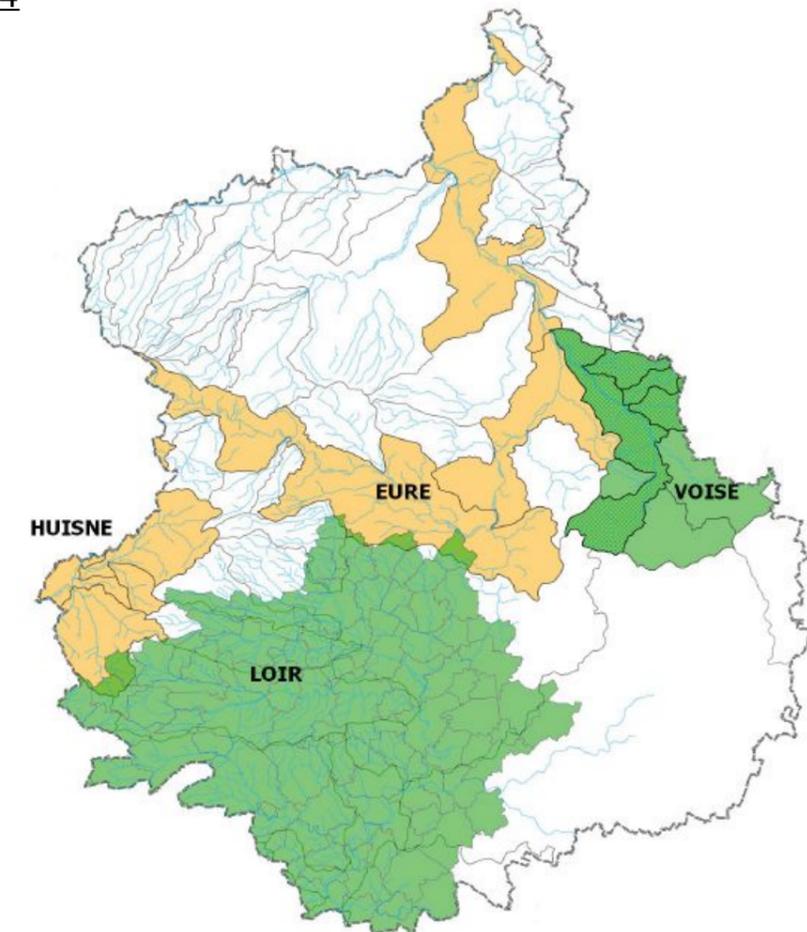
- une Convention d'échange de données avec la DDT a été signée en novembre 2014 ;
- le dépôt de l'Autorisation Unique de Prélèvement et du premier plan de répartition est envisagé par l'OU pour la campagne 2016 après la réalisation en 2015 de l'étude d'impact régionale

Par ailleurs, la pluviométrie importante en 2013 et en 2014, notamment en été, a permis d'éviter les restrictions d'utilisation de la ressource en eau.

## Gestion quantitative : avancement des actions



## Etat d'avancement 2014



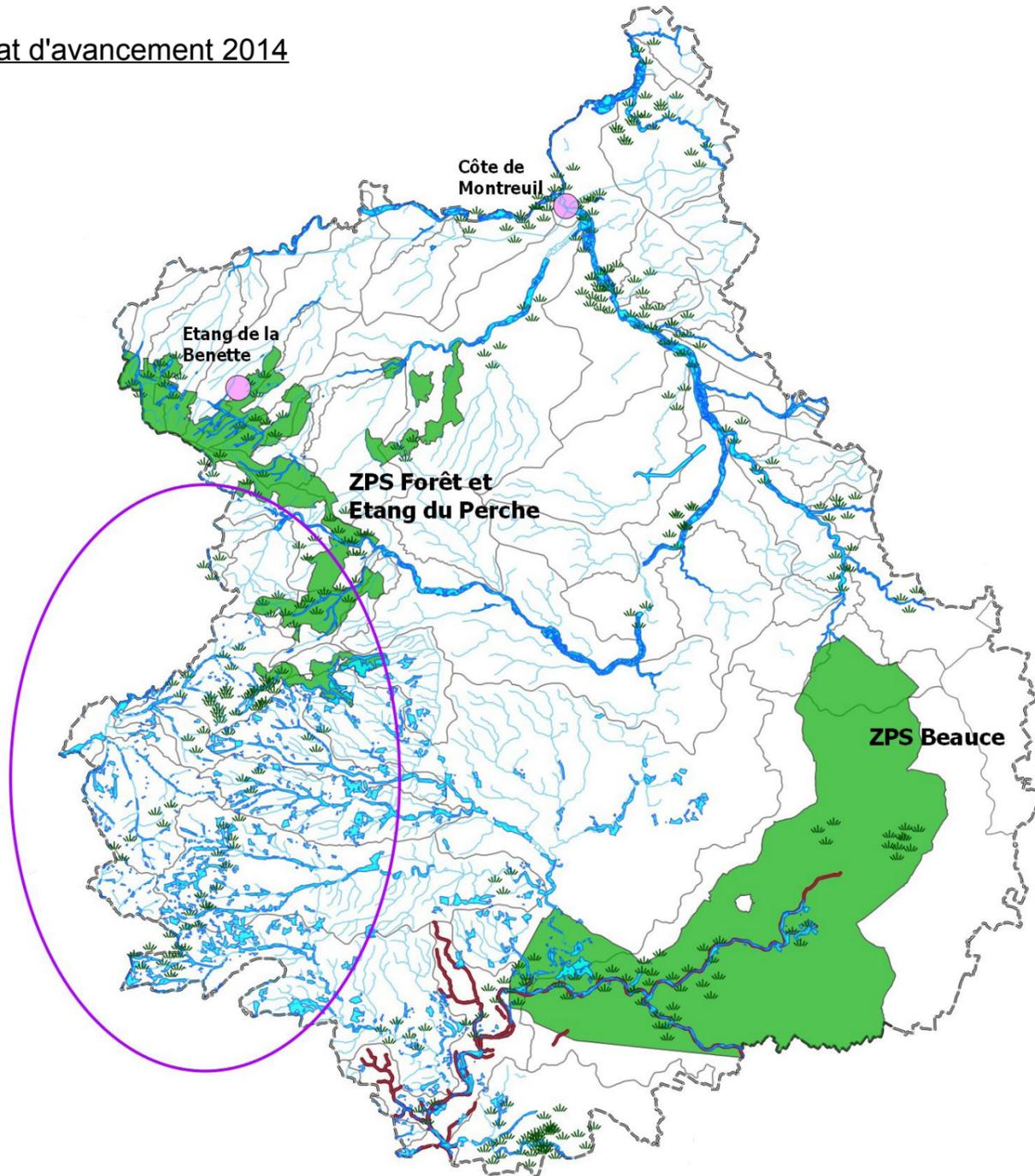
- Appui pour l'entretien (suite à DIG) : participation aux CoPil (bilan et programme annuels) de la Basse Voise
- Emergence de maîtrises d'ouvrage
- Prévisionnelle
- Initiée
- Terminée

Les actions à mener relèvent d'une grande diversité d'acteurs (services de l'Etat, collectivités, syndicats, particuliers...), ce qui nécessite une coordination sur l'ensemble d'un cours d'eau voire du sous-bassin versant et entraîne la nécessité d'un regroupement des compétences à ces échelles territoriales.

Les dynamiques engagées sur le département d'Eure-et-Loir sont cohérentes et vont dans le sens des demandes exprimées par la Loi MAPAM qui a créé une compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

- Loir : 1 syndicat couvrant tout le bassin - 95 communes – 2400 km<sup>2</sup> ;
- Voise : fusion en un seul syndicat opérationnel ;
- Eure : reprise par Chartres Métropole de la compétence – la loi MAPAM relance la nécessité d'une gouvernance unique et organisée sur tout le bassin de l'Eure ;
- Huisne : lancement d'une étude-diagnostic pour aider à la structuration d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin versant. Un animateur a été recruté au Parc Naturel Régional (PNR) du Perche pour suivre l'étude.

## Etat d'avancement 2014



### Légende

- lutte contre les espèces végétales envahissantes
- Stratégie de Création d'Aires Protégées
- Présence d'écrevisses à pattes blanches
- Natura 2000**
- Zones Protection Spéciale
- sites "habitats" (ZSC)
- Contrats et chartes en zone Natura 2000
- Copil Natura 2000
- Docob Natura 2000

■ Pré-localisation zones humides

Actions communes à l'ensemble du département

Espèces protégées : Prise d'un arrêté de Biotope : Ecrevisses à pattes blanches

Plan régional d'action Chiroptères

Régulation des espèces classées nuisibles : Suivi des prélèvements, analyses, propositions de classement

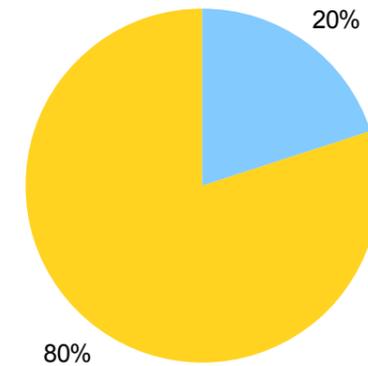
Défense des espaces protégés et sensibles

Groupe de travail biodiversité MISEB

SCAP Prise d'un arrêté de Biotope: Etang de la Benette

## Avancement des actions : domaine biodiversité

- actions en avance
- actions 2015 non commencées
- actions respectant le délai
- actions en cours qui auraient dû être finies en 2014
- actions pluriannuelles n'ayant pas commencé (fin en 2015)
- actions en retard



**Natura 2000** : L'animation dans les sites Natura 2000 s'est poursuivie en 2014 sur les 6 sites départementaux, malgré les incertitudes liées au financement des animateurs pendant les premiers mois de l'année. Des comités de pilotage ont été organisés pour chacun des sites. Il est à noter que la présidence de tous les COPIL, à l'exception de la ZPS Perche, est assurée par l'Etat, ce qui montre un manque d'engagement des acteurs territoriaux.

13 contrats Natura 2000 et 11 chartes ont été signées de 2008 à 2013.

**Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)** : elle a pour objectif, d'ici 2019, de développer le réseau d'aires protégées et d'en augmenter sa cohérence et sa représentativité. Suite à des travaux menés par la DREAL Centre et à une concertation départementale, un seul site a été retenu en Eure et Loir : l'Etang de la Benette, pour lequel un arrêté de protection de biotope est en cours de rédaction.

**Groupe de travail "Eviter, Réduire, Compenser"** : rédaction d'un document de cadrage des études d'impact pour la mise en oeuvre de la séquence ERC, notamment sur la qualité des études faune-flore et la définition des mesures compensatoires. Cette doctrine fera l'objet d'une communication en 2015 vers les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études. Plusieurs projets sont particulièrement concernés par cette séquence ERC : déviations de Gallardon, Chateaufort-en-Thymerais, A154

**Lutte contre les espèces invasives** : Opérations de lutte contre les espèces invasives par la FDPPMA (Renouée du Japon, Jussie, Balsamine) en 2014

**Forêt** : l'Eure-et-Loir est le département le moins boisé de la région Centre (13,2%), avec 86% de propriétaires privés. Le morcellement de la forêt en de très nombreux propriétaires ne facilite pas sa gestion. De plus, nombre d'entre eux tirent un revenu plus régulier et plus sûr de la gestion de la chasse que de l'exploitation du bois ; l'équilibre sylvo-cynégétique est rompu, en faveur du grand gibier, mettant en péril le renouvellement de la forêt.

## Bilan du plan de contrôle 2014

	Prévisionnel H/J	Temps passé H/J	Contrôles bureau		Contrôles terrain		Infractions	Rapport de manquement	PV de constatations d'infraction	Suites administratives	Timbres amende	Proposition transaction pénale	Composition pénale
			conforme	Non conforme	conforme	Non conforme							
ONEMA	16	14	0	0	1	4	3	0	3	1	0	1	1
ONCFS	830	1097	nc	nc	nc	nc	195	nc	nc	nc	nc	nc	0
UT DREAL	90	45	0	0	35	10	10	10	3	5	0	0	0
ARS	20	20	0	0	0	9	0	9	0	0	0	0	0
DRAAF/SRAL	92	60	0	0	73	3	3	0	3	3	0	0	0
DDCSPP	7	8	0	0	3	4	4	4	2	3	0	0	0
DDT	518	431	1079	90	75	57	2	49	4	78	0	2	0
Total	1573	1675	1079	90	187	87	217	72	15	90	0	3	1

Les contrôles "eau et nature" mobilisent plusieurs services de contrôle qui interviennent chacun leurs domaines de compétence : ONEMA, ONCFS, UT DREAL, ARS, DRAAF(SRAL), DDCSPP et DDT. Leurs opérations sont coordonnées par le plan de contrôle inter-services. Le plan de contrôle 2014 a été validé en comité stratégique de MISEB le 6 mai 2014 par le Préfet et approuvé par le procureur de la République adjoint.

Le nombre total d'hommes x jours consacré en 2014 aux contrôles eau et nature atteint 1675, soit légèrement au-delà du volume prévisionnel. Ce total est néanmoins en repli par rapport à 2013 où 1866 hommes x jours avaient été comptabilisés. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse d'effectifs que subissent plusieurs services de contrôle, notamment l'ONEMA dont le service départemental ne compte plus d'agent de contrôle depuis le 1er mars 2014.

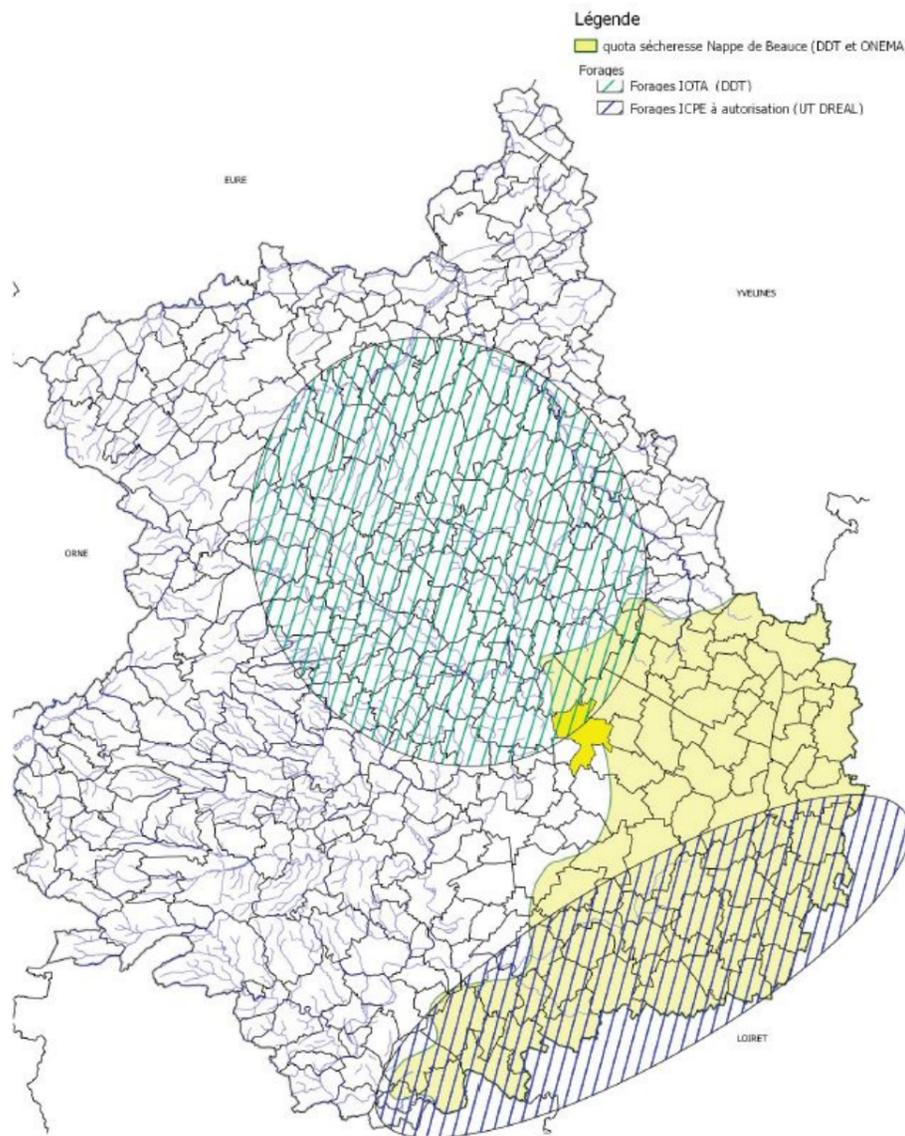
Le nombre d'infractions relevés a lui augmenté, passant de 169 infractions relevées en 2013 à 217 en 2014.

A ce volume de temps passé, il faut ajouter les interventions des différentes brigades de Gendarmerie, soit en appui d'opérations conduites par des inspecteurs de l'environnement (ex : lors de l'ouverture de la chasse), soit pour la conduite d'enquêtes judiciaires lors de pollutions (ex : plusieurs pollutions de rivières ou nappes en 2014 par des hydrocarbures, rejets agricoles ou encore rejets industriels...).

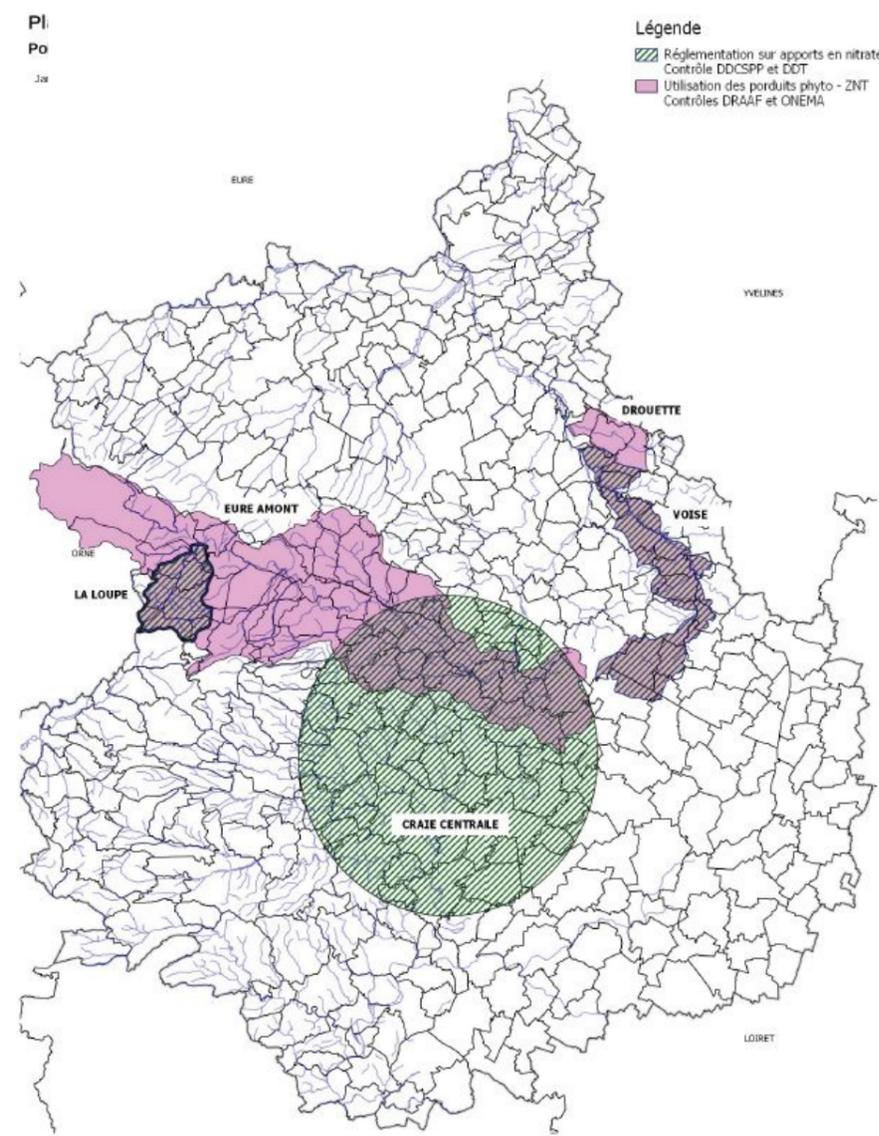
*NB : Certains chiffres sont notés "nc" en raison du mouvement de grève qui appelle à ne pas remplir l'outil ministériel de reporting OSPC.*

# Plan de contrôle prévisionnel 2015 : domaine eau

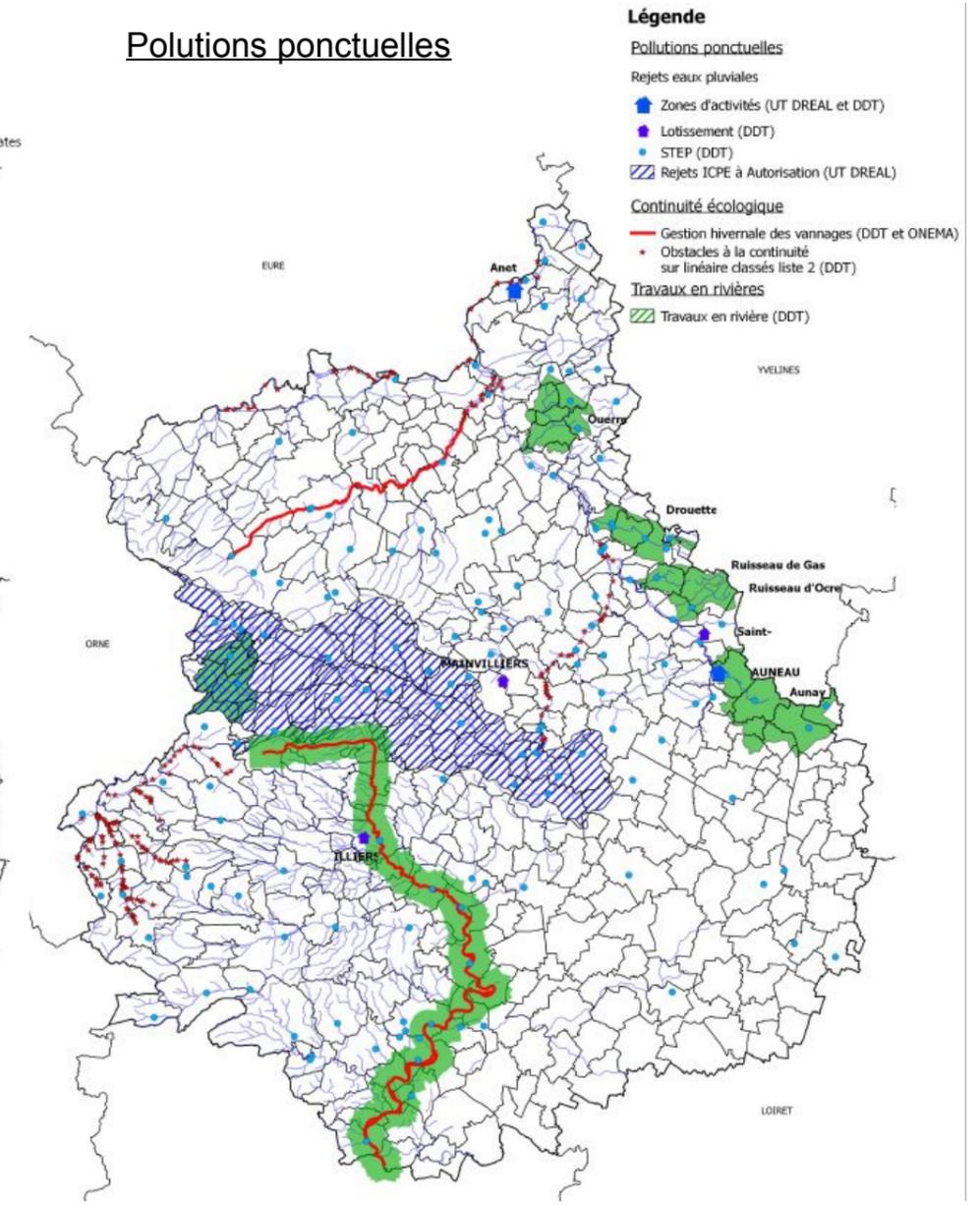
## Gestion quantitative



## Pollutions diffuses



## Pollutions ponctuelles



Pour les établissements ne faisant pas l'objet d'un contrôle périodique obligatoire, les contrôles pour le domaine "eau" sont ciblés selon la thématique du contrôle en fonction de l'état des lieux des masses d'eau, en analysant les paramètres déclassants et en fonction des masses d'eau déjà ciblées les années précédentes.

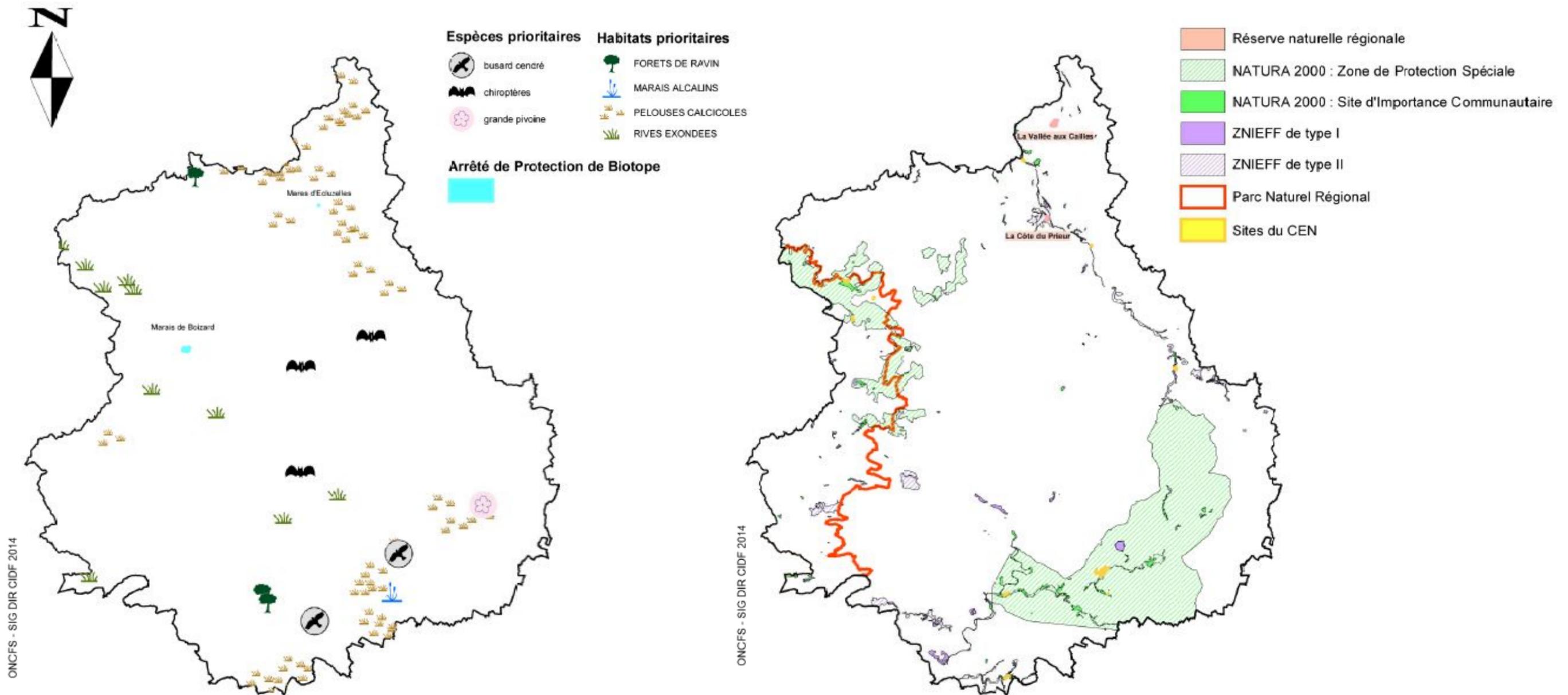
**Concernant les paramètres physico-chimiques**, les masses d'eau en état "mauvais" ou "médiocre" retenus pour 2015 sont La Loupe, la Drouette, le ruisseau de Gas et l'Aunay ; concernant les paramètres biologiques, ce sont les masses d'eau du Loir, de La Loupe, la Drouette, les ruisseaux de Gas, d'Ocre et de Ouerre, ainsi que l'Aunay. Par ailleurs, l'Eure est en état écologique "moyen". De ce fait, les contrôles des installations ou activités pouvant avoir un impact sur ces différents paramètres ont été ciblés sur ces masses d'eau en priorité (ex : travaux en rivière).

**Concernant l'état chimique**, le bassin de la Voise a été retenu comme en 2014 car classé comme "mauvais". Ainsi, les contrôles des rejets d'eaux pluviales, ainsi que certains contrôles pesticides seront diligentés dans ce secteur.

**Concernant les eaux souterraines**, il a été choisi de cibler les contrôles sur la Nappe de la Craie, qui est la ressource utilisée pour la production d'eau potable (contrôles des forages, nitrates, pesticides). Toutefois, la pression de contrôles en dehors des zones définies ne sera pas nulle. De même, des contrôles inopinés pourront être diligentés en cours d'année en fonction des circonstances.

Plusieurs services de police de l'environnement interviennent sur les thématiques "eau" : DDT, UT DREAL, ONEMA, DDSP, ONCFS, ARS, DRAAF/SRAL.

# Plan de contrôle prévisionnel 2015 : domaine nature



Les contrôles du domaine "nature" regroupent :

- la surveillance du territoire, ciblée notamment sur les forêts en 2015,
- la lutte contre le braconnage, avec la reconduction de l'opération groupée d'envergure avant l'ouverture générale de la chasse,
- le contrôle de l'exercice de la chasse et des prélèvements d'espèces chassables, avec un ciblage en 2015 sur le petit gibier de plaine,
- le contrôle des établissements détenant de la faune sauvage captive, ciblé sur les élevages de sangliers, daims et rapaces,
- La lutte contre les atteintes aux espèces protégées, notamment le busard cendré, la grande pivoine et les chiroptères,
- la surveillance des espaces sensibles (ex Natura 2000),
- la défense des habitats sensibles ou protégés, notamment les forêts de ravin, les pelouses calcicoles et marais. Ce point sera également renforcé dans les contrôles menés au titre de la conditionnalité (sous-domaine "environnement").

Un contrôle des mesures compensatoires des dossiers à étude d'impact sera également effectué.

L'ONCFS est le service pilote de ces contrôles, avec un appui et coordination de la DDT et de la DDCSPP en fonction des thématiques.

# Plan prévisionnel des contrôles 2015 MISEB

Domaine	Thème	Action	Priorité	Service pilote	DDT (H/j)	ONEMA (H/j)	ONCFS (H/j)	SRAL (H/j)	DDCSPP (H/j)	DREAL (H/j)	ARS (H/j)	Total (H/j)
<b>Qualité de l'eau</b>	Lutter contre les pollutions urbaines	Station d'épuration	1	DDT	243							<b>243</b>
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Plan d'épandage des boues	1	DDT	6							<b>6</b>
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	Contrôle des déversoirs	1	DDT								<b>0</b>
Qualité de l'eau	Rejet d'eaux pluviales	Eaux pluviales Agglomérations et route	1	DDT	6							<b>6</b>
Qualité de l'eau	Eau potable	Captages AEP	2	ARS							5	<b>5</b>
Qualité de l'eau	Lutte contre la pollution par les pesticides	Zones non traitées	1	ONEMA		4	5	46				<b>55</b>
Qualité de l'eau	Lutte contre la pollution par les pesticides	Equipements-phyto des cours de ferme	1	SRAL				46				<b>46</b>
Qualité de l'eau	Lutte contre les pollutions par les nitrates	Exploitations en zones vulnérables	1	DDT	50	4			2			<b>56</b>
Qualité de l'eau	Lutte contre les pollutions industrielles	ICPE avec rejets aqueux	1	DREAL						40		<b>40</b>
Qualité de l'eau	Pollutions accidentelles	Pollutions sur signalment	1	ONEMA	10	22	2					<b>34</b>
<b>Gestion quantitative de la ressource</b>	Prélèvement d'eau	Ouvrages de prélèvements	1	DDT	18				1			<b>19</b>
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Zones d'alerte «sécheresse»	1	DDT	15	6	2					<b>23</b>
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Prélèvements d'eau ICPE	1	DDSCPP DREAL						15		<b>15</b>
Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Volumes prélevés	1	DDT	24							<b>24</b>
<b>Préservation des milieux aquatiques</b>	Continuité écologique	Obstacles à la continuité	2	ONEMA	45	8						<b>53</b>
Préservation des milieux aquatiques	Travaux en cours d'eau	Chantiers de travaux en cours d'eau	1	DDT			2					<b>2</b>
Préservation des milieux aquatiques	Travaux en cours d'eau	Contrôle des travaux réalisés	1	DDT	5							<b>5</b>
Préservation des milieux aquatiques	Travaux en zones humides	Travaux en zone humides en phase chantier		ONEMA		6						<b>6</b>
Préservation des milieux aquatiques	Exploitation des ressources minérales	Activité d'extraction de matériaux alluvionnaires	1	DREAL						10		<b>10</b>
Préservation des milieux aquatiques	Plans d'eau vidanges piscicultures	Créations et/ou vidanges de plan d'eau	1	DDT	0	0				0		<b>0</b>
Préservation des milieux aquatiques	Plans d'eau vidanges piscicultures	Contrôle des plans d'eau existants	3	DDT	0							<b>0</b>
Préservation des milieux aquatiques	Autre	Drainage	1	DDT	2							<b>2</b>
Impact sur le milieu marin							2					<b>2</b>
<b>Police de l'exercice de la pêche</b>	Autre pêche		3	ONCFS			20					<b>20</b>
<b>Surveillance des territoires</b>	Surveillance générale du territoire	Constatation et recherche des atteintes aux espèces et aux milieux	2	ONCFS	5		200					<b>205</b>
<b>Lutte contre le braconnage</b>	Lutte contre le braconnage de l'anguille en eau douce	Contrôles des pêcheurs, points de débarquements, de la commercialisation et du repeuplement	2	ONEMA			0					<b>0</b>
Lutte contre le braconnage	Lutte contre le braconnage de la faune sauvage	Maintien des opérations de contre braconnage (service de nuits)	1	ONCFS								<b>90</b>
Lutte contre le braconnage	Lutte contre le braconnage de la faune sauvage	Maintien des opérations de contre braconnage (opérations de renfort)	1	ONCFS			90					<b>0</b>
<b>Police de la chasse</b>	Contrôle des prélèvements d'espèces chassables - Contrôle de l'exercice de la chasse et des territoires	Contrôle des prélèvements, mesures de gestion du gibier et des modalités d'exercice de la chasse, des conditions d'accès réglementaire à la chasse	1	ONCFS	10		300					<b>310</b>
<b>Nuisible</b>	Contrôles de la régulation des espèces classées nuisibles	Piégeage et modalité de destruction	3	ONCFS			20					<b>20</b>
<b>Espèces protégées</b>	Espèces protégées (faune)	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : destruction - Lutte contre la perturbation intentionnelle	1	ONCFS			30					<b>30</b>
Espèces protégées	Espèces protégées (flore)	Arrachage et cueillette	1	ONCFS								<b>0</b>
Espèces protégées	Evaluation des incidences au titre de Natura 2000	Exigence d'évaluation des incidences et contrôle des mesures	2	DDT	4		5					<b>9</b>
Espèces protégées	Travaux ou activités ayant un impact sur les espèces protégées (faune et flore)	Contrôles du respect des conditions d'octroi de la dérogation et des aménagements...	2	DREAL	3		5					<b>8</b>
Espèces protégées	Introduction et prélèvement d'espèces dans le milieu naturel (faune et flore)	Introduction d'espèces	2	ONCFS			30					<b>30</b>
Espèces protégées	Contrôle détention et commercialisation de la faune sauvage captive	Établissement détenant - élevant - commercialisant de la faune sauvage captive	1	ONCFS	10		50		4			<b>64</b>
Protection des habitats et patrimoine naturel	Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Circulation VTM	1	ONCFS			40					<b>40</b>
Protection des habitats et patrimoine naturel	Défense des espaces protégés et sensibles	Espaces protégés – milieux forestiers - espaces sensibles (N2000...)	2	ONCFS	4		60					<b>64</b>
Protection des habitats et patrimoine naturel	Espaces dits ordinaires	Activités humaines réglementées	3	ONCFS			15					<b>15</b>
Protection des habitats et patrimoine naturel	Défense de la forêt contre les incendies	Surveillance des massifs forestiers	3	ONCFS			10					<b>10</b>
					<b>460</b>	<b>50</b>	<b>888</b>	<b>92</b>	<b>7</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>1567</b>





Réalisation : janvier 2015

**Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-loir**

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 – 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60 – Télécopieur : 02 37 20 40 49 Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr>

Sources des données : SGREB (Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité)

Conception / mise en page : SCTP (Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective) / POE (Pôle Observatoires et Études)

Crédit photo : G.Brochart